



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 13/12/2023

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Adhésion au réseau Compostplus**Décision n° 23 12 08**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi onze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le cinq décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Étaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Alain Michellis, Mesdames Nicole Colombo, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Donadey, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Madame Nadine Ezingéard par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Armand Gasiglia par Madame Nicole Colombo, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Madame Germaine Millo par Monsieur Serge Castan

Absent : Monsieur Michel Lottier

Monsieur Serge Castan a été nommé secrétaire de séance

Monsieur Cyril PIAZZA, Président, rappelle que dans le cadre du Contrat d'objectifs signé avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur, la CCPP s'est engagée à honorer plusieurs actions dont l'adhésion au réseau Compostplus. Ce réseau national mutualise les bonnes pratiques et le développement de la veille technique et juridique dans le cadre de la collecte séparée des biodéchets obligatoire à compter de janvier 2024.

Cette adhésion implique une cotisation annuelle de 1500 €.

La présente convention est établie pour une durée de deux ans renouvelable à échéance par tacite reconduction pour une durée de deux ans.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,
après en avoir délibéré,**

-Autorise le Président à adhérer au réseau Compostplus et à signer la charte d'engagement du réseau annexée à la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 28

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingoard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
S. CASTAN

LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA



PROCESSUS D'ADHESION AU RÉSEAU COMPOSTPLUS

Compostplus est un réseau de collectivités territoriales ayant pour point commun d'avoir mis en place un programme de développement de la collecte séparée des biodéchets. Ce réseau est né de la volonté de partager les retours d'expériences et de faire apparaître cette filière comme une solution d'avenir pour la gestion durable de nos déchets. Il a ainsi pour but de pérenniser et de promouvoir la valorisation organique par la collecte séparée des biodéchets en développant :

- La mutualisation des bonnes pratiques
- La diffusion d'informations
- La capitalisation des connaissances
- La contribution aux modifications réglementaires
- Les actions de promotion
- Le développement de partenariats avec des collectivités et des acteurs institutionnels
- L'adhésion à tous organismes ou associations lorsque cette adhésion sera reconnue utile
- Le développement d'une veille technique et juridique

Le Réseau Compostplus a d'ores et déjà réalisé avec le soutien de l'ADEME et d'autres acteurs de la filière :

- **un manuel pratique** afin de donner aux élus les clés de la réussite d'un projet de collecte séparée des biodéchets et,
- **un référentiel qualité des composts de biodéchets, nommé ASQA**, visant à assurer la production d'un compost de qualité avec des débouchés pérennes.

Pour devenir membre, plusieurs étapes sont nécessaires afin de vous compter parmi nos membres.

Nom de la collectivité :

.....

Adresse :

Ville : Code postal :

Numéro SIRET de la collectivité :

Nom du/de la technicien.ne responsable du dossier :

Téléphone/fax :

Adresse mail :

Nom de l'élu.e référent.e :

Téléphone/fax :

Adresse mail :

AR Prefecture

006-240600593-20231211-CC231208-DE
Reçu le 13/12/2023

Compétence(s) de la collectivité :

- Collecte Traitement Planification

Type de territoire :

- Rural Semi-rural Urbain

Nombre d'habitants :

État d'avancement du programme de développement de la collecte séparée des biodéchets :

- Collecte séparée en projet Collecte séparée en cours

Année de démarrage de la collecte séparée des biodéchets :

Nombre d'habitants desservis par la collecte séparée :

Et nombre de professionnels :

Capacité de traitement des biodéchets (en tonnes) :

Nombre de tonnes de compost de biodéchets produites par an :

(A destination des Régions) Mesures mises en œuvre par la Région, et engagement pris, en vue de promouvoir et développer la collecte séparée des biodéchets :

.....
.....
.....
.....
.....

Motivations pour adhérer au Réseau Compostplus :

.....
.....
.....
.....

Éléments de contexte et raisons principales de votre engagement dans la collecte séparée des biodéchets :

.....
.....
.....
.....

AR Prefecture

006-240600593-20231211-CC231208-DE
Reçu le 13/12/2023

La collectivité :

- DÉCLARE** avoir pris connaissance des statuts de l'association,
- ADHÈRE** aux principes et aux valeurs de l'association,
- DÉCLARE** avoir signé la chartre d'engagement de l'association,
- S'ENGAGE** à s'acquitter de la cotisation annuelle,

Ce bulletin est à renvoyer à l'adresse suivante :

**Réseau Compostplus
Route de Canet BP 29
34800 Aspiran**

La demande d'adhésion de la collectivité sera remise au bureau de l'association pour avis, puis présentée en assemblée générale pour validation.

L'adhésion définitive ne pourra avoir lieu qu'après délibération de votre collectivité.

A signer et dater par le Président de la collectivité :



GRILLE DES COTISATIONS 2023

Le système de cotisation présente deux niveaux :

- La cotisation d'« **adhésion** », payée par l'ensemble des membres, permettant de soutenir toutes les actions de l'association, d'accéder à toute l'information produite et de bénéficier du retour d'expériences de ses membres. **Son montant est fonction des compétences détenues par la collectivité et de sa taille en nombre d'habitants.**
- La cotisation de « **soutien** », sur la base du volontariat. **Son montant est unique.** La cotisation de « soutien » ne confère pas aux membres un pouvoir supérieur de gouvernance.

Tableau 1 : Grille des cotisations 2023

Statut	Nombre d'habitants	Montant de la cotisation selon les compétences détenues par la collectivité (en €)		
		Collecte	Traitement	Planification
Cotisation d'adhésion (obligatoire)	<50 000	500	1000	2000
	De 50 000 à 100 000	1000	1500	
	De 100 000 à 200 000	1500	2000	
	De 200 000 à 500 000	2000	2500	
	De 500 000 à 1 000 000	3500	4000	
	> 1 000 000	5000	5500	
Cotisation de soutien (facultative)	Montant unique, additionnel à la cotisation d'adhésion	2000		

Tout membre peut accéder au niveau de cotisation de « soutien » une année, et revenir à celui d'« adhésion » l'année suivante. A défaut d'avoir fait parvenir la demande du niveau de cotisation souhaité l'année à venir dans un délai de 15 jours minimum avant la tenue de la séance du bureau, relative à la fixation de la cotisation annuelle, les membres sont réputés ne pas solliciter de changement par rapport à l'année en cours.

Les cotisations sont payées par virement bancaire sur le compte du réseau **Compostplus**

Code banque : 13506 – **Code guichet** : 10000
N° de compte : 85188264838 – **Clé** : 26
N° IBAN : FR76-1350-6100-0085-1882-6483-826
BIC : AGRIFRPP835
N° SIRET : 751 355 371 00012 - **Code APE** : 3821Z

RÉSEAU Compostplus

LA GOUVERNANCE DU RESEAU COMPOSPLUS

Véronique Neil a été élue à l'unanimité Présidente en février 2021. Elle est accompagnée de 5 Vice-président.e.s

Le Réseau Compostplus s'est réuni en Assemblée générale le Vendredi 5 février 2021. A cette occasion, les collectivités territoriales adhérentes ont procédé à l'élection de l'exécutif.

Élu à l'unanimité, cet exécutif **respecte la parité et représente la diversité des territoires**, membres de Compostplus. Il est ainsi constitué :

- **Présidente : Véronique Neil**, Représentante du Syndicat Centre Hérault
- **1^{er} Vice-Président : Sylvain Guinaudie**, Président du SMICVAL
- **2^{ème} Vice-Présidente : Monique Corbière Fauvel**, Vice-Présidente de TRIFYL
- **3^{ème} Vice-Président : Mathieu Ermel**, Président du SM4
- **4^{ème} Vice-Présidente : Christine Gardan**, Présidente du Smictom Pays de Vilaine
- **5^{ème} Vice-Président : Lionel Coiffard**, Vice-Président de Grenoble Alpes Métropole

Cet exécutif est complété par les *membres du bureau* suivants :

- **Colombe Brossel**, Adjointe à la mairie de Paris
- **Michel Carré** élu de la CC. Puisaye Forterre,
- **Claire Masson**, Vice-Présidente CC. Auray Quiberon Terre Atlantique
- **Annick Guillet**, Vice-Présidente de Lorient Agglomération
- **Pierre Landurier**, Vice-Président du SIEEEN

Cette nouvelle équipe a déjà posé les bases d'une action proactive pour poursuivre le développement de la filière biodéchets, notamment en cette période d'évolution réglementaire.



Véronique Neil : « Le réseau Compostplus est à la croisée des chemins, entre un fort renouvellement des élus des collectivités membres, l'adhésion de plusieurs collectivités avec de nouveaux besoins, et des enjeux forts et structurants pour la filière biodéchets suite à la Loi Anti-gaspillage pour l'Économie circulaire. Aujourd'hui, je mesure la volonté des élu.e.s, des collaboratrices et collaborateurs de s'engager ensemble pour continuer le travail d'échanges et d'expérimentations, qui fait la richesse et l'attractivité de notre réseau auprès des collectivités. Mais aussi, de poursuivre notre présence dans les instances nationales, où notre expertise est reconnue, avec nos partenaires, pour que le tri à la source des biodéchets ne perde pas de terrain ! Notre projet, notre équipe, s'engagent, ensemble, en confiance, pour un développement de qualité de la filière biodéchets. »

A Propos du Réseau COMPOSTPLUS

Compostplus est un réseau national d'échanges et de mutualisation d'expérience, qui rassemble élus et techniciens de collectivités engagées dans **le tri à la source et la valorisation des biodéchets**.

Grâce aux **retours d'expérience** de ses membres et en collaboration avec ses partenaires, le réseau participe aujourd'hui au développement et à **la promotion de la filière des biodéchets** auprès des pouvoirs publics, des élus locaux et des acteurs de l'environnement.

- Le réseau réunit les **collectivités pionnières** de la collecte séparée des biodéchets depuis 2007.
- L'association est **créée en 2011**, à l'initiative de **6 collectivités** désireuses de renforcer la reconnaissance de la filière **au niveau national**.
- Aujourd'hui, il compte **60 collectivités membres** (soit plus de **30 millions d'habitants**) à travers toute la France

Les Objectifs

- ▶ **Apporter son expertise** au niveau national et européen
- ▶ **Promouvoir la filière des biodéchets** garantissant un retour au sol de qualité
- ▶ **Partager, capitaliser et rendre accessible** le retour d'expérience et les bonnes pratiques de ses membres
- ▶ **Mutualiser les besoins** des collectivités membres

Les Réalisations

▶ Le label ASQA « Amendement Sélectionné Qualité Attestée »

Réalisé avec le soutien de la Chambre d'agriculture de France et de l'ADEME, le label ASQA est la seule démarche qualité intégrée des plateformes de compostage reconnue par le monde agricole. Elle favorise l'amélioration des pratiques, renforce la traçabilité et la qualité des composts, et apporte plus de transparence pour la filière. Sa mise en œuvre est vérifiée par des organismes indépendants.



▶ Le Manuel « La collecte séparée des biodéchets, une solution d'avenir »

Véritable référence, ce manuel recueille les retours d'expérience d'une vingtaine de collectivités engagées dans la filière biodéchet. Réalisé avec le soutien de l'ADEME, cet ouvrage est téléchargeable gratuitement sur notre site internet. Vous y trouverez tous les arguments en faveur du développement de la filière, ainsi que les facteurs de réussite et les pistes d'optimisation.

▶ Une Campagne Vidéo #CeSeraitAbsurde

De courtes vidéos, décalés pour promouvoir le tri à la source des biodéchets accessibles sur notre site internet. Pour approfondir les thématiques abordées au sein de chaque vidéo, des argumentaires les accompagnent.

▶ Les Journées Territoires & Biodéchets, lieu de partage des retours d'expérience ouvert à tous les acteurs de la filière

Charte d'engagement

Des membres du réseau Compostplus

Collectivité :

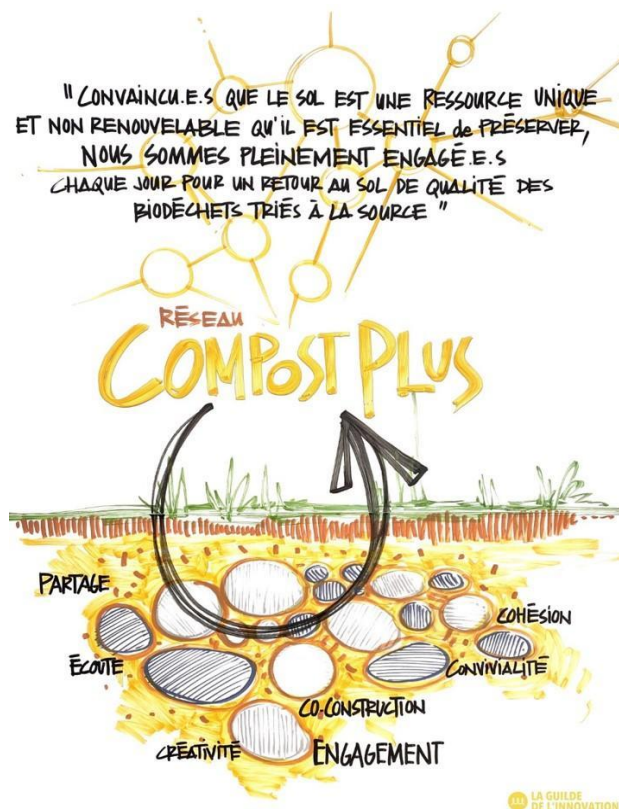
Adresse :

Nom de l'él.u.e référent.e signataire* :

Nom du/de la technicien.ne responsable du dossier co-signataire* :
.....

En tant que membre du réseau Compostplus, la collectivité s'engage à respecter les valeurs et les objectifs de ce réseau. Elle veillera notamment à la mise en place de la collecte séparée des biodéchets et garantira leur valorisation en vue d'un retour au sol de qualité.

Notre raison d'être



**Toute nouvelle adhésion au réseau requiert l'implication d'un duo él.u.e&technicien.ne.
Merci à ces deux personnes de co-signer la charte d'engagement.*

Préambule

Nos valeurs

- *Retour au sol de qualité*
- *Responsabilisation : le citoyen au cœur du dispositif*
- *Réduction des déchets*

Nos objectifs

- *Promouvoir la collecte séparée des biodéchets*
- *Partager les retours d'expérience et les bonnes pratiques*
- *Mutualiser les besoins*

Axes stratégiques

AXE 1 : Renforcer et Développer le collectif autour d'une raison d'être partagée, d'une vision et de valeurs communes

- *Renforcement du groupe politique et du groupe technique*

AXE 2 : Pérenniser la filière biodéchets en assurant un retour au sol de qualité de la matière organique

- *Pas de perte de terrain de la collecte séparée des bios au niveau national*
- *Continuer le lobbying sur le retour au sol de qualité*
- *Renforcer nos relations avec nos partenaires*

AXE 3 : Rester Pionnier - Prise de position sur les enjeux nationaux cohérents avec les valeurs du réseau

- *Définir la filière des biodéchets dans un cadre de transition écologique en cours*
- *Stratégie par rapport aux enjeux d'aujourd'hui et de demain*
- *Vision sur les 5 années à venir – ligne politique 2022-2026*

La collectivité s'engage à :

Incarner et diffuser les valeurs de Compostplus : Je m'engage à porter les valeurs du réseau Compostplus en faveur d'une économie circulaire et de la préservation de l'environnement. En tant qu'ambassadeur de ce réseau, je veillerai à ce que les actions de ma collectivité soient en cohérence avec ces valeurs fondamentales et m'engage à les promouvoir auprès des partenaires : publics, institutionnels et privés de ma collectivité.

Promouvoir et respecter la raison d'être de Compostplus : Je m'engage à promouvoir la raison d'être du réseau Compostplus reconnaissant le sol comme une ressource unique et non renouvelable qu'il convient de préserver à travers un retour au sol de qualité des biodéchets triés à la source. Aussi, je respecterai les normes et mettrai en œuvre les bonnes pratiques recommandées par le réseau pour assurer la production d'un compost de qualité satisfaisant aux exigences du monde agricole.

A l'échelle de ma collectivité, je m'engage notamment à ce que les composts produits à partir des biodéchets de la collectivité soient labellisés ASQA.

Promouvoir et porter la vision de Compostplus : Je m'engage à promouvoir activement la vision du réseau Compostplus visant à développer un système de gestion des biodéchets durable et performant à l'échelle de l'ensemble de mon territoire, intégrant la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets.

A l'échelle de ma collectivité, je m'engage à développer la collecte séparée des biodéchets et à placer cette collecte au cœur du système de gestion de nos déchets.

Par ailleurs, je soutiendrai les initiatives et les actions du réseau visant à sensibiliser et à mobiliser les acteurs de la filière autour de cette vision commune.

Participer à la vie du réseau : Je m'engage à être proactif et à contribuer activement à la vie du réseau Compostplus en participant aux réunions, aux ateliers et aux groupes de travail de l'association. Je m'engage également à accueillir des réunions du réseau sur ma collectivité et à mettre les ressources matérielles nécessaires à disposition.

Partager son expertise avec les membres : Je m'engage à partager mon expertise et mes connaissances avec les autres membres du réseau en vue de contribuer au nivellement de la filière biodéchets et à l'amélioration des pratiques. A ce titre, je participerai activement aux échanges, aux formations et aux événements organisés par le réseau pour favoriser la mutualisation des connaissances et l'apprentissage collectif.

Participer à la réalisation des projets et aux actions : Je m'engage à contribuer matériellement et intellectuellement aux projets et aux actions menés par le réseau Compostplus. Je mettrai notamment à disposition mes ressources, mon temps et mes compétences pour soutenir les initiatives du réseau et l'atteinte de ses objectifs.

Date,

Signatures de l'élu.e et du/de la
technicien.ne